

Par rapport à ce texte :

Ce texte écrit en 2006 a peu circulé à l'époque. Les amis qui l'ont lu, mais n'avaient pas eu connaissance des expériences qui l'ont inspiré (réforme du mode de scrutin en Colombie britannique et Convention de Jeunes Européens à Cluny), espéraient encore dans l'initiative des Etats et n'envisageaient tout simplement pas d'associer les citoyens aux travaux d'une constituante élue, voire se résignaient à une révision des traités. Par ailleurs, ils ne mesuraient pas le potentiel des réseaux sociaux pour préparer le terrain à l'échelle du continent ou des applications numériques d'aide à la délibération. Depuis, la constitution islandaise a été écrite par les citoyens et, surtout, la constitution irlandaise a été révisée par une convention mixte, composée de 33 élus et de 66 citoyens, mais ces expériences n'ont été que faiblement médiatisées et n'ont donc pas aidé à l'évolution des esprits. Malgré l'enthousiasme d'un maire de grande ville, les contraintes du calendrier électoral local ont eu raison du projet.

Devant l'enlisement de l'UE, une initiative parallèle vient d'être lancée dont la méthode (stochastique et délibérative) est proche, mais dont l'objet et les partenaires sont différents. Les auteurs, avec qui le contact est établi, ont saisi de leur plan les institutions, à commencer curieusement par le Conseil européen. Il ne s'agit pas d'un exercice dont les limites sont parfaitement circonscrites (grandes lignes d'une constitution), mais sont laissées à l'appréciation des délibérants (quelle Europe et comment l'Europe).

Le positionnement par rapport aux Etats et aux institutions n'est pas le même: il ne s'agit pas pour les auteurs de cette initiative de contraindre les gouvernements et les institutions, comme des fédéralistes surent le faire ouvertement pour obtenir l'élection directe du PE, ou en soutenant le plan Spinelli ou, plus discrètement, pour écrire les statuts de la banque centrale, mais d'obtenir a priori a) l'engagement des Etats à tenir compte de délibérations citoyennes dont les limites ne sont pas définies, et b) le concours des institutions (notamment des fonctionnaires) comme source d'information. Il m'apparaît que ce projet alternatif suppose en partie le problème résolu. Et qu'il entraîne les citoyens dans le piège que les gouvernements se sont tendu à eux-mêmes, celui d'une involution des institutions communes, avec laquelle il s'agit de rompre, dans un moment constituant.

C'est un peu comme si Spinelli avait demandé aux gouvernements en 1980 de s'engager à tenir compte du projet de traité qui sortirait du PE en 1984, comme condition de sa mise en chantier. C'est au contraire, une fois le travail accompli, que Mitterrand a pu s'engager à tout mettre en œuvre pour instituer l'Union. Dans notre approche, il s'agit en définitive de tout autre chose: de présenter aux gouvernements une constitution écrite par les citoyens, et de la leur opposer sous une pression croissante. La construction de l'Europe est une question de pouvoir. Le débat est ouvert.

Bernard Barthalay